



## Contrat de territoire Agglomération de Mulhouse 2022-2025

### Fiche descriptive de projet n° 19



<b>Enjeu</b>	<b>Territoire solidaire</b>
<b>Objectif opérationnel</b>	Aménagement des grandes infrastructures routières qui facilitent l'accessibilité aux grands services et équipements et aider au développement des mobilités douces

#### **DESCRIPTION DU PROJET**

##### **Intitulé du projet :**

**Liaison cyclable vers l'hôpital Émile Muller à Mulhouse**

##### **Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :**

**MULOUSE ALSACE AGGLOMERATION**

##### **Localisation du projet :**

Entre la rue du Dr Laennec de Mulhouse et la rue de la Croix Bleue de Bruebach.

##### **Description et objectifs du projet :**

M2A souhaite créer une liaison cyclable entre Bruebach et l'Hôpital de Mulhouse permettant d'éviter la RD21 très circulée. Il s'agit notamment de sécuriser les trajets quotidiens pour le personnel de l'hôpital Emile Muller habitant à Bruebach et Steinbrunn-le-Bas.

Le projet est situé sur un itinéraire structurant du schéma directeur cyclable de l'agglomération et sa réalisation répond à l'objectif affiché par m2A de promouvoir le vélo comme moyen de déplacement privilégié pour les déplacements quotidiens (et en particulier vers les grands équipements) mais aussi les déplacements de loisirs.

Description de l'aménagement proposé : création, entre la rue du Dr Laennec à Mulhouse et la rue de la Croix Bleue à Bruebach d'un itinéraire cyclable sécurisé.

La longueur de l'itinéraire à créer est de 3 700 ml :

- Sur 2 300 ml il s'agit de créer sur des chemins ruraux et forestiers une voie revêtue d'enrobé réservée aux cyclistes aux piétons et aux engins agricoles. Elle est constituée d'une bande de roulement en enrobé de 2,80 m à 3,00 de large avec deux accotements de 50 cm.
- Sur 1 660 ml il s'agit de jaloner et des sécuriser les vélos sur des rues existantes.

Un jalonnement directionnel pour les cycles sera réalisé entre L'Hôpital et la mairie de Bruebach.

##### **Public visé :**

Les cyclistes mulhousiens

**Echéancier de réalisation du projet :**

2024

**DESCRIPTIF FINANCIER**

<b>Coût total du projet :</b>	<b>561 000 €</b>	HT	Investissement
-------------------------------	------------------	----	----------------

**Participation CeA :**

Base subventionnable retenue :	<b>561 000 €</b>	(à titre indicatif)
Taux :	<b>15%</b>	
Montant :	<b>84 150 €</b>	

**Plan de financement prévisionnel :**

Participations	montant	Taux
<b>Etat - DSIL 2022 notifiée</b>	<b>168 300 €</b>	<b>30%</b>
CeA	84 150 €	15%
m2A	308 550 €	55%
<b>TOTAL PROJET</b>	<b>561 000 €</b>	<b>100%</b>

**ENGAGEMENTS RECIPROQUES****Engagements de la Collectivité européenne d'Alsace**

Communication/ingénierie

**Engagements du porteur**

- Mettre en place des arceaux vélos ;
- Favoriser la continuité d'itinéraires qui desservent ou passent à proximité d'équipements publics (collèges, administration, service de santé, maison de retraite, équipements sportifs...) ;
- Intégrer l'Elsassputz comme opération dans le calendrier annuel (nettoyage participatif des pistes cyclables sur le ban communal) ;
- Privilégier la piste cyclable pour des collégiens qui sont situés en périphérie ;
- Incrire, sous 12 mois à l'issue de la décision d'attribution de la subvention, l'ensemble de son patrimoine d'infrastructure cyclable au sein de la Base Nationale des Aménagements Cyclables (BNAC), et ce, à des fins de cartographie précise des aménagements cyclables alsaciens ;
- Mise en place de panneaux en bilingues qui indiquent les sites et richesses patrimoniales qui se trouvent à proximité (s'il y en a).

**EVALUATION****Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :**

Le nombre d'usagers.

**REMARQUES****Remarques complémentaires :**